

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE ARTS DANSE SESSION 2011 RAPPORT DU JURY

Nombre de candidats inscrits : 3
Nombre de candidats présents : 2
Nombres de candidats admis : 1
Moyenne des notes : 12

Le petit nombre de candidats à l'épreuve ne permet pas de mettre en évidence, dans ce rapport, un profil particulier au regard des attentes définies par les textes régissant l'épreuve.

Cette épreuve nécessite de connaître les dispositifs règlementaires permettant d'engager les élèves dans les enseignements artistiques danse. Toutefois, au-delà de cette connaissance des dispositifs, le candidat doit pouvoir projeter les mises en œuvre possibles de ces enseignements artistiques danse (enseignements d'exploration, CHAD...) dans l'intérêt des élèves comme dans l'élaboration des partenariats envisageables.

Le jury invite les candidats à être précis sur la clarification des concepts et des démarches pédagogiques envisagées afin de témoigner de leur intérêt pour le parcours de formation artistique et culturelle de l'élève : création, technique, composition/improvisation, rapport aux œuvres, rapport au corps...

Il est par ailleurs attendu des candidats qu'ils prennent du recul par rapport à leur propre parcours artistique et culturel en montrant leur capacité d'analyse et de réflexion afin d'envisager le traitement des contenus et les problématiques d'intervention.

Il est en outre intéressant de positionner la danse dans des démarches interdisciplinaires permettant de diversifier et d'enrichir le parcours artistique et culturel proposé aux élèves.

La Présidente du Jury

Myriam CASSAGNE
IA-IPR EPS